



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de la convocation : 9 janvier 2025
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Adriers se sont réunis à la Salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLE MILAGUET, Maire.

Etaient présents : Mmes Elisa ABAUX, Agathe BUSSIERE, Yasmine DESBORDES, Sylvie DUDOGNON MM. André BERTHOMIER, Jean CHARRY, Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX Thierry ROLLE MILAGUET, Philippe ROSE, Christophe SOUCHAUD

Excusé(s) : Mylène COMBEAUD, Véronique RICHARD, Laurent VACHON, Bernard ROTUREAU

Pouvoir : Mylène COMBEAUD donne pouvoir à Thierry ROLLE MILAGUET
Bernard ROTUREAU donne pouvoir à Jean CHARRY

Assistait également : Elodie FRUCHON

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 20 h 35.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Rapport triennal de l'artificialisation des sols
2. Solidarité avec la population de Mayotte
3. Instruction du droit des sols : validation du rapport de la CLECT
4. Demande de subvention DETR/DSIL et Fonds Vert

Monsieur le Maire sollicite deux membres du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sont nommés secrétaires de séance : Romain DESBORDES & Jean CHARRY

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 10 décembre 2024.

Le procès-verbal est approuvé avec 13 voix Pour.

DELIBERATIONS

1. Délibération n° 2025-01 : RAPPORT TRIENNAL DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Monsieur le Maire explique que pour évaluer l'atteinte des objectifs de réduction de la consommation d'espaces fixés par la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et en application de l'article L.2231-1 du CGCT les communes ou les groupements de communes ont l'obligation de réaliser, au moins tous les 3 ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur leur territoire au cours des années civiles précédentes.

Les autorités compétentes en matière de planification, communes ou EPCI couverts par un document d'urbanisme, ou en cours de rédaction d'un tel document intercommunal, sont en charge de la rédaction de ce rapport. Pour les communes soumises au règlement national d'urbanisme (RNU) cette analyse est confiée à la Direction Départementale des Territoires (DDT) par la circulaire du 7 janvier 2022.

Le décret n°20263-1096 du 27 novembre 2023 précise les indicateurs qu'il convient de faire figurer dans le rapport. Il s'agit, pour les années civiles sur lesquelles il porte, de mesurer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Considérant que le rapport donne lieu à un débat au sein du Conseil Municipal et que ce débat est suivi d'un vote.

Philippe ROSE : j'ai une très grosse inquiétude, à la campagne on avait déjà le problème avec le RNU le jour ou on veut faire un truc quand on veut utiliser le peu de mètre carré qui reste ce n'est pas possible. On ne pourra plus faire de construction je ne comprends pas cette politique.

Stéphane QUERRIOUX : pourquoi la plupart sont dans « inconnu ».

André BERTHOMIER : je ne comprends pas pourquoi on met les dossiers de certificat d'urbanisme dans « inconnu ». Je conteste les 4 ha et pour les « inconnu » on marche sur la tête.

VOTE :

Pour : 2

Contre : 3

Abstention : 8

Le Conseil Municipal :

- acte le débat portant sur le rapport triennal de l'artificialisation des sols de la DDT
- n'approuve pas le rapport triennal de l'artificialisation des sols
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement à Monsieur le 1^{er} adjoint pour signer tout document relatif à cette affaire.

2. Délibération n° 2025-02 : SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Philippe ROSE : si les 36 000 communes participent même à petite somme, c'est un geste. On se retrouverait dans leur situation on aimerait recevoir.

Agathe BUSSIERE : l'état participerait peut-être plus.

Jean CHARRY : je suis Philippe.

Thierry ROLLE MILAGUET : combien on donne ?

Philippe ROSE : 100 ou 200 € ?

Elisa ABAUX : si toutes les communes de France donnent ça c'est déjà pas mal.

Thierry ROLLE MILAGUET : je propose 200 €. Le Département de la Vienne doit donner 10 000 € je crois.

VOTE :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal :

- octroi une aide financière de 200 € pour soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte à la Protection civile
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement à Monsieur le 1^{er} adjoint pour signer tout document relatif à cette affaire.

3. Délibération n°2025-03 : INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS : VALIDATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Le Maire présente au Conseil municipal, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCVG qui s'est réunie le 10 décembre 2024.

Ce rapport a pour objet :

- La révision de l'Attribution de Compensation des communes suite à l'instruction des documents d'urbanismes par le service « instruction du droit des sols » de la CCVG des 55 communes membres et la définition du mode de calcul du coût du service.

Yasmine DESBORDES : c'est un service gratuit qui disparaît.

Philippe ROSE : si nous sommes en excédant avec beaucoup de dossier, est-ce que ça sera modéré ?

Yasmine DESBORDES : le coût du service sera revu à la baisse ?

Thierry ROLLE MILAGUET : non, si le service n'y arrive pas avec 3 personnes comment on fait. Le coût sera revu en fonction des actes.

Philippe ROSE : c'était un service gratuit et on doit payer maintenant. Si tu as plus c'est que tu construis.

Yasmine DESBORDES : tu les avais avant mais c'était gratuit.

Thierry ROLLE MILAGUET : pour information le montant de l'attribution de compensation en 2024 était de 21 957 €.

VOTE :

Pour : 0

Contre : 1

Abstention : 12

Le Conseil Municipal :

- refuse à la majorité le rapport de la CLECT du 10 décembre 2024
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement à Monsieur le 1^{er} adjoint pour signer tout document relatif à cette affaire.

4. Délibération n°2025-04 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL ET FONDS VERT

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de déposer des dossiers de demande de subventions concernant le projet suivant :

- Rénovation énergétique de la salle polyvalente

PLAN DE FINANCEMENT REABILITATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE 854 500,00 € HT
DETR-DSIL 24 % : 205 080 €
Fonds Vert 14 % : 119 630 €
Syndicat Energies Vienne plafond : 150 000 €
Prêt à taux 0 Syndicat Energies Vienne / autofinancement : 379 790 €

Philippe ROSE : l'année dernière c'était 100 000 €.

Jean CHARRY : pourquoi ne pas demander le maximum sur les subventions.

Thierry ROLLE MILAGUET : il faudra aller les chercher ailleurs.

Romain DESBORDES : si on demande moins ils pourront se dire qu'on est raisonnable.

Jean CHARRY : ça dépend de leur raisonnement.

Thierry ROLLE MILAGUET : par rapport à notre projet de l'année dernière, ils vont déjà voir qu'on a revu à la baisse.

Romain DESBORDES : peut-être que notre méthode ne passera pas.

Thierry ROLLE MILAGUET : c'est un nouveau Sous-Préfet, il va essayer de contenter tout le monde. La dernière fois nous avons aussi une convention tripartite entre le CCAS et l'Etat donc ça nous a pénaliser sur le projet de la salle.

Jean CHARRY : par rapport au prêt à taux 0, on imagine l'estimation du montant en fonction des aides qu'on avoir. Le prêt à taux 0 prends en charge le reste.

Thierry ROLLE MILAGUET : oui c'est ce qu'on aimerait. Le prêt à taux 0 commence quand on débute les dépenses.

Jean CHARRY : donc on part sur les 400 000 € d'aide ?

Thierry ROLLE MILAGUET : on est sûr d'avoir les 150 000 du Syndicat.

Yasmine DESBORDES : on n'est pas sûr pour les autres.

Thierry ROLLE MILAGUET : si on n'a pas le reste, il faudra se mettre autour de la table pour voir pour un emprunt.

Yasmine DESBORDES : tu fais la demande de subvention maintenant, quand tu auras la réponse ? et quand tu peux commencer les travaux ?

Thierry ROLLE MILAGUET : on ne sait pas et ça va être en fonction de la loi de finance. L'année dernière j'avais eu la réponse fin avril.

Yasmine DESBORDES : c'est surtout pour les demandes de location de la salle.

Thierry ROLLE MILAGUET : pour le moment j'arrête à début septembre.

Stéphane QUERRIOUX : il n'y a pas de risque qu'une subvention saute ?

Thierry ROLLE MILAGUET : ça on ne sait pas.

VOTE :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal :

- sollicite des subventions comme établi dans le plan de financement

QUESTIONS DIVERSES

✓ Date des réunions

Conseil Municipal : jeudi 20 février 2025 à 20 h 30

✓ Point commissions

→ Bâtiments :

Toiture école : en attente d'un devis

Eglise : un rendez-vous à eu lieu et il faut prévoir le nettoyage de la végétation au niveau d'un vitrail et une reprise de toiture goudron. L'eau s'infiltré par les tours.

Ecole : malgré les travaux à la garderie la température était toujours basse. Un radiateur supplémentaire à été installé et semble avoir réglé le problème.

Définir une date de commission bâtiment et pêche.

→ Voirie :

La commission se réunira le samedi 8 février 2025 à 9 h 30.

→ Assainissement :

M. BARBOT de la Société Ice Eau sera présent le vendredi 24 janvier pour faire un bilan de l'année 2024 et réaliser une visite sur le terrain avec les agents. Un bureau d'étude sera présent à 14 h pour le diagnostic du système.

→ Fleurissement – embellissement :

Journal municipal 2025 : en cours de rédaction, une distribution est à prévoir début février.

Installation du jeu à l'étang : relancer Eric GODARD.

Appels à projets : la CCVG interroge les communes sur leurs projets, pour 2025 il est soumis la restauration d'une chapelle au cimetière.

Taille et greffe communaux Chez Ranger : elle aura lieu le samedi 1^{er} mars 2025.

→ Ecole :

La commission se réunira le samedi 25 janvier 2025 à 10 h 00 à l'école.

Poste cantine : un agent à été recruté sur le poste.

✓ **Droit de préemption urbain**

Lors de la validation du PLUi une délibération a été prise en CCVG pour instaurer le droit de préemption urbain dans les zones U (urbanisé à dominante d'habitat : village) et UA (urbanisé des centres-villes et centres-bourgs).

A chaque vente dans ces zones les notaires transmettent un formulaire de déclaration d'intention d'aliéner (DIA) qui doit être enregistré puis instruit par la commune. La commune doit soit préempter sur la vente (acheter le bien pour un projet bien précis) ou renoncer.

Les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) sont soumises à l'avis du conseil uniquement s'il est envisagé de préempter sinon elles sont évoquées en QD pour information.

- 2 Rue du Petit Paris :

Monsieur le Maire informe que les parcelles AB 265, 267, 268 et 389 pour 00 ha 20 a 77 ca où est situé le bien bâti sur terrain propre appartenant aux Consorts AVRIL habitant à Adriers, va être vendue à M. Thomas BASTIERE domicilié à Montmorillon.

✓ **Maison de santé**

Présentation au conseil municipal d'un projet des professionnels de santé.

✓ **Bien d'un administré**

Un élu demande de proposer le bien à Habitat de la Vienne.

Situation financière arrêtée à la date du jeudi 16 janvier 2025.

Balance d'entrée : 151 240,92 €

Recettes : 30 356,69 €

Dépenses : 25 853,29 €

Solde au 16/01/2025 : 155 744,32 €

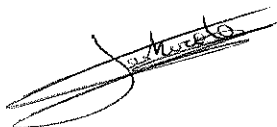
La séance est levée à 22 h 46.



Le Maire
Thierry ROLLE MILAGUER (Tenne)

Les secrétaires de séance

Romain DESBORDES



Jean CHARRY

